



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**  
DIRECTION GENERALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le 22/06/2026

ID : 030-213000342-20260622-DN\_2026\_048\_DIR-AR



Bellegarde, le 22 juin 2026

# DECISION

N° 2026-048-DIR

OBJET :

Désignation  
**Cabinet MAILLOT AVOCATS associés,**  
avocats à la cour,

TJ de Nîmes  
**COMMUNE DE BELLEGARDE**

c/  
**BRAHITI - BERENGUIER - LAMOUREUX - RABBY -  
DURIAUX**

Identifiant justice : 1701258546X

## Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- **Vu** la délibération du Conseil municipal n° 26-033 du 21 mars 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
- **Vu** l'avis d'audience du tribunal correctionnel de Nîmes relative à la procédure concernant M. BRAHITI, M. BERENGUIER, Mme LAMOUREUX, Mme RABBY et M. DURIAUX en date du 25 juin 2026 ;
- **Considérant** qu'il appartient à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures afin de préserver les intérêts de la commune ;

## DECIDE

**Article 1** – désigner expressément le cabinet MAILLOT Avocats associés, avocats au barreau de Montpellier (215 Allée des vignes – 34090 MONTFERRIER SUR LEZ) afin qu'il assure la défense des intérêts de la commune de Bellegarde dans l'audience sus citée

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune [www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr) le 22 juin 2026 et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet du Gard
- M. le Percepteur-Receiveur
- Cabinet MAILLOT Avocat Associés

Juan MARTINEZ,  
Maire de Bellegarde



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »